

PRIX DE L'ABONNEMENT
Par trimestre,
Francs 44, pris au bureau
Francs 13 franco à la poste.

LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques.
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

SOMMAIRE. — Débordement de la Seine. Dommages considérables. — Chronique judiciaire. — Nouvelles d'Espagne. Affaire sérieuse entre les auxiliaires anglais et les carlistes. — Chambre Belge. Nouveau rapport de M. Zoude, en faveur d'une aggravation de tarif. Continuation de la discussion de la loi des mines. — Selon d'exposition. — Nouvelles et faits divers.

ANGLETERRE.

Londres, le 6 mai. — On dit qu'une escadre considérable arrivera bientôt à Cove, elle se composera de sept vaisseaux de ligne, trois frégates et cinq petits bâtimens sous les ordres d'un officier distingué.

(Dublin evening Mail.)

Après l'arrivée du prince d'Orange à Londres, le duc de Wellington lui a fait une visite, ainsi que plusieurs autres hauts personnages. Le prince s'est rendu ensuite au palais avec ses deux fils.

Les dernières nouvelles de Lisbonne annoncent la nomination des nouveaux ministres ayant presque tous appartenu à l'administration de don Pedro. L'opinion paraît leur être favorable. M. Palmella ne fait point partie de ce ministère. Il est nommé plénipotentiaire à Londres.

FRANCE.

Paris, 8 mai. — La Seine a crû de plus de six mètres depuis deux jours. Les boutiques du Port-au-Bleu sont inondées à la hauteur de quatre pieds. La crue de la Seine est telle que dans le département de l'Aube il y a des villages entiers submergés, le pont d'Ervy a été emporté dans la nuit de mercredi à jeudi. La malhe de Paris à Lyon a été obligée de faire un détour.

Malgré l'exhaussement du nouveau quai dont tous les travaux sont submergés; depuis hier on voit flotter sur le port Saint-Nicolas des balles de coton et des caisses de marchandises qui n'ont pu échapper à la rapidité de l'augmentation des eaux.

Des nouvelles désastreuses arrivent de la Basse-Nièvre et de la Basse-Bourgogne. La fonte des neiges, tombées il y a huit jours à peine dans les montagnes du Morvan, neiges qu'a immédiatement suivie une pluie abondante, ont jeté dans le lit de l'Yonne, de la Cure et de leurs nombreux affluens une si considérable masse d'eau que l'on n'estime pas moins de quinze pieds la crue que ces rivières ont subie.

Depuis hier, la venue des courriers et des diligences est suspendue; nulle lettre n'arrive; le peu que l'on connaît sur les désastres, annoncés est dû à quelques voyageurs partis des points voisins des lieux inondés; on parle de ponts enlevés, de murs renversés, d'usines entraînées.

Nous voudrions pouvoir taxer d'exagération toutes ces craintes et tous ces bruits; malheureusement la crue extraordinaire des eaux de la Seine au sein même de Paris, dit assez les catastrophes qui ont dû frapper les malheureux riverains de l'Yonne et de la Cure; cette crue était ce matin, à six heures, de près de dix huit pieds au Pont-Royal.

Hier matin les rues de la ville de Sens étaient envahies par les eaux, de manière à rendre impossible toute communication. Aujourd'hui, à quatre heures, le courrier de Lyon ni aucune voiture publique venant de la Bourgogne n'étaient encore arrivés.

EXPOSITION.

(3e Article.)

Le tableau n° 476, représentant la chute de Lucifer qui usurpe presque toute la largeur de la niche occupée et devant par l'orgue de l'église. St. André, aujourd'hui transformé en réceptacle des beaux-arts, est le plus remarquable de l'exposition par ses dimensions: à ce titre d'abord il attire nécessairement nos regards. Mais si c'était la son seul mérite, il ne suffirait pas pour fixer longtemps notre attention. Il est une autre toile, presque aussi grande qui lui sert de vis-à-vis, que d'un seul coup d'œil, on peut apprécier, quand on l'a vu une seconde, tout est dit: on passerait vingt fois devant, qu'on ne s'y arrêterait pas une seconde de plus.

Il n'en est pas de même du tableau de M. Olivier: si, comme on l'assure, M. Olivier est un tout jeune homme, cette composition promet à notre nouvelle école un bon peintre de plus. Le sujet en est hardi, et l'exécution répond dans une égale mesure à la hardiesse de la conception. Destinée à figurer dans une église, ce tableau y produira, sans contredit, beaucoup d'effet, s'il est placé dans un jour convenable: il a besoin de recevoir la lumière en plein pour briller dans tout son éclat. A défaut des termes techniques, les épithètes louangeuses du vocabulaire commun ne me manqueraient pas, pour préconiser cette belle page de notre histoire mythologique: la splendeur du coloris dans l'ensemble, et la vigueur de pinceau dans la création audacieuse de l'ange déchu, décèlent une heureuse organisation d'artiste.

Les fables religieuses offrent au peintre une source intar-

Un grand malheur vient d'arriver à Clamecy. Une crue d'eau subite, telle qu'on n'en a pas vu de mémoire d'homme, a surpris la ville, inondé tous les faubourgs, enlevé les bois sur les ports. Elle laisse sans pain et sans ouvrage une population de six mille habitans occupés au flottage des bois.

M. Mortier, ministre plénipotentiaire de France à La Haye, est attendu ces jours-ci à Paris.

Le lieutenant-général Philippon, connu surtout par sa mémorable défense de Badajoz, vient de mourir à Paris, à l'âge de 76 ans.

M. Jaubert, rapporteur de la commission chargée d'examiner la demande faite par le ministère d'un crédit supplémentaire de quatre millions environ pour l'achèvement des monumens publics de Paris, a lu avant-hier son rapport à la chambre.

M. du Puget, cet adorateur passionné de mademoiselle Grisi, dont les démonstrations avaient mis tout le monde en émoi cet hiver au théâtre Italien, a obtenu en appel l'annulation de l'arrêt qui l'avait condamné à la prison; les armes dont il a été trouvé porteur demeureront consignées.

La rupture entre le tiers-parti et les doctrinaires est complète. Le Journal des Débats, dans son avant dernier n°, a reproché avec beaucoup de force à M. Dupin d'avoir attaqué, dans son fameux discours au roi, une fraction de la chambre, alors qu'elle ne pouvait se défendre. Le Courrier Français, l'organe le plus influent de l'opposition, souffle la guerre entre les deux partis; il fait entendre les paroles les plus flatteuses pour le président de la chambre qu'il a naguère encore attaqué avec tant de véhémence.

On sait que, pour attirer la foule à ses bals, l'Opéra avait créé une tombola dont les lots riches et élégans devaient tourner la tête à toutes les belles, et les faire accourir. Au nombre des lots qui devaient être gagnés au bal de la mi-carême, se trouvaient des riches bracelets, un cachemire magnifique et deux tableaux de M. Camille Roqueplan. Les numéros gagnans sont sortis de la roue de fortune; mais les heureux porteurs des billets ne se sont pas présentés pour les réclamer, malgré les efforts faits par l'administration de l'Opéra pour donner toute publicité au tirage. C'est alors que le domaine de l'état, héritier légal de toutes les successions vacantes, a réclamé celles-là, et a prétendu que les lots devaient lui être adjugés.

Deux brillans avocats, M° Dupin, pour l'Opéra, M° Teste pour le domaine, ont prodigué tous les trésors de leur éloquence; et le tribunal, fort embarrassé de prononcer, après plus d'un mois de délibération, a rendu son jugement, dans lequel, après avoir établi qu'il y avait contrat entre l'administration de l'Opéra et le public, a considéré que le porteur seul du numéro délivré à l'entrée pouvait avoir droit à la remise du lot gagné, et ce, sur la présentation du numéro gagnant, a rejeté la demande du domaine, et l'a condamné aux dépens.

rissable de sujets; le même sujet peut être traité mille fois sans être épuisé; il suffit que l'imagination de l'artiste imprime au sujet une modification qui lui soit propre; or, cette satanique figure de l'ennemi de Dieu est essentiellement du domaine de l'imagination. Sous combien de formes diverses ne l'a-t-on pas représenté, depuis le serpent classique à tête humaine jusqu'à ce colosse au teint bronzé, grinçant des dents, le poing fermé, le bras tendu, que M. Olivier nous représente roulant dans l'abyssé la tête la première? Cette position, à bien rendre, présentait de grandes difficultés; M. Olivier s'en est tiré avec bonheur. Il a réservé pour cette image tout le nef de son pinceau; l'archange tout paré, tout brillant qu'il est, perd à la comparaison. Sans doute il entrait dans l'intention du peintre d'établir un contraste; mais ce contraste devait se produire dans l'expression et non dans le faire. Satan est d'une facture large et hardie; l'ange est d'une facture faible et molle. — Quant à la composition de l'œuvre, je me permettrai quelques courtes observations; après l'éloge, le blâme.

Si j'ai bien saisi l'idée de l'artiste, l'ange saint remplit tout bonnement une mission de Dieu, après une lutte dont il s'est prudemment abstenu, dans la crainte apparemment de déranger l'économie de sa coiffure; car à le voir, frais et rose et si bien frisé et si bien pimpé, il est impossible de supposer un instant qu'il y a eu combat entre lui et le mauvais esprit. — Mais, dira-t-on, c'est bien là, au contraire, le calme mystique des anges après la victoire. — Cette raison ne vaut rien et je n'en trouve pas de meilleure à m'objecter à moi-même; sa qualité d'ange, du moment où

Dans la nuit dernière, le sieur L..., à peine âgé de 25 ans, et l'un des plus habiles peintres sur éventails, s'est asphyxié rue Bichat, dans son logement, dont il avait eu soin de boucher hermétiquement toutes les issues. Dans une lettre qu'il a écrite à un de ses amis au moment d'exécuter son funeste projet, il dit que tous ses efforts pour vaincre la profonde mélancolie qui l'accablait et lui rendait l'existence insupportable avaient été inutiles. Il ajoute qu'il quitte la vie comme on se débarrasse d'un fardeau incommode, qu'il désire seulement que ses amis l'accompagnent à sa dernière demeure, et qu'on lui laisse le cordon qu'il avait autour du cou, et qui est tressé des cheveux d'une personne qui lui est chère. Les dernières volontés de cet infortuné ont été religieusement accomplies.

On écrit de Constantinople, le 8 avril:

Un événement extraordinaire a causé ici beaucoup de sensation. Un médecin allemand, nommé Gluk, employé dans un hôpital turc et qu'on avait accusé d'avoir négligé ses malades, a été emprisonné par ordre du directeur de l'hôpital. Un de ses amis, nommé Widmann, irrité de ce procédé, a voulu le délivrer et s'est rendu auprès de Namik Pacha, armé d'un sabre pour sommer celui-ci de mettre Gluk en liberté. Namik Pacha ayant lui-même tiré son sabre a blessé Widmann à la tête et l'a fait conduire en prison. Les Prussiens résidant ici, ont fait des démarches auprès de l'ambassade de Prusse pour réclamer la mise en liberté des deux Allemands.

La Gazette des Tribunaux, a accueilli dans ces derniers temps les graves réflexions d'un savant professeur de droit commercial, M. Bravard, sur deux dispositions principales du nouveau projet de loi sur les faillites.

M. Bravard a traité d'abord la question des syndics provisoires, et il a témoigné le désir que l'administration des faillites fût exclusivement confiée à une nouvelle classe d'officiers publics salariés, sous la dénomination de curateurs aux faillites.

Une telle institution simplifierait sans doute la marche de l'instruction des faillites; mais ne verrait-on pas se développer avec elle les abus qui se sont déjà révélés sous le régime facultatif des syndics salariés?

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans le Journal de Paris:

Le 5, les Anglais ont fait une sortie de Saint-Sébastien; ils ont emporté, sans résistance sérieuse, la première partie des ouvrages des carlistes; mais la seconde a été défendue par eux avec opiniâtreté.

L'amiral anglais ayant débarqué 800 hommes de la légion, fit un feu bien nourri pendant environ une heure; à 9 heures, les carlistes prirent la fuite en abandonnant quatre canons.

Le général Evans les a poursuivis jusqu'à Ermi, qu'il a occupé le lendemain.

Les Anglais se sont battus avec beaucoup d'intre-

le peintre le représente sous forme humaine ne le met pas à l'abri des résultats inévitables d'une lutte; elle a dû être terrible avec ce géant armé, et pas un de ses cheveux n'est ébouriffé; sa cuirasse n'a reçu nulle atteinte et cet e gaze légère qui flotte sous sa ceinture n'a pas la moindre déchirure? Puis en bonne physique cette étoffe rosée (pauvre couleur!) est tellement légère que du train dont l'ange et Lucifer semblent précipités, au lieu de descendre à mi-jambes, elle devrait couvrir la moitié de la cuirasse en se relevant. — L'ange, tel que je le vois là, montre trop en lui le caractère de la toute puissance divine, il a vaincu sans pé il, et je plains ce pauvre diable. — Pour finir et mieux rendre mon idée, Satan me paraît dramatique, l'ange me paraît théâtral: il me fait trop Puffet d'un danseur d'opéra.

C'est une singulière chose que la prévention en matière de beaux arts! combien de fois l'autorité d'un nom, le prestige d'une gloire souvent peu méritée n'ont ils pas servi à modifier nos opinions? tel lecteur trouve admirable le vicair des Ardennes parce qu'il porte Balzac pour nom d'auteur; c'est un roman pitoyable sous tous les rapports: il en est des tableaux comme des livres. Un nom célèbre au bas d'une toile qui vous paraît mauvaise étrangle votre conviction; vous n'osez vous prononcer franchement, ni même aventurer la moindre critique. Le jour de l'ouverture du salon il m'est arrivé de m'écrier malgré moi, en portant les yeux sur le n° 209, une frascatane occupée à filer: « En vérité, voilà un des plus faibles tableaux de l'exposition. — C'est pourtant, me fait observer un commaisseur, l'œuvre d'un peintre en grande réputation à Gand, M. Van-hanselaere. » Je rougis comme si j'avais été surpris pre-

pidité: ils ont perdus plus de 200 morts et le double de blessés.

« La perte des carlistes a été considérable. »

BELGIQUE.

Bruxelles, 9 mai. (Trois heures.) — Nos cours se maintiennent entre 46 5/8 argent et 46 3/4 papier, avec fort peu d'opérations, dans la crainte d'une baisse de Paris demain.

Point de changement après la cote.
Anvers. (Deux heures.) — Ardois 48 3/4 7/8 3/4 argent.
Amsterdam, 8 mai. (Société des Effets.) Dette active 2 1/2 p. c. 57 1/16, Ardois 47 5/16. Les opérations en fonds espagnols ont été très-limitées, à l'ouverture il y avait beaucoup de preneurs à 47 1/2, mais la malle de Londres de vendredi étant arrivée avec une baisse, le cours a fléchi. En dette active 2 1/2, on a fait de fortes ventes pour compte anglais.

Londres, 7 mai. — Dette active espagnole 45 5/8 (1/4 de baisse.)

Au commencement de la séance d'hier, il a été donné lecture, sur la demande de M. Gendebien, de deux pétitions, l'une venant de Mons et recouverte de 250 signatures, représentant 43 sociétés houillères, et l'autre venant de l'arrondissement de Charleroy, représentant 60 sociétés. Les pétitionnaires réclament contre la composition d'un conseil des mines qui au nombre de trois membres, jugera à huis-clos, sans aucun recours. Ils pensent que les tribunaux ordinaires offriraient beaucoup plus de garanties aux personnes intéressées. La chambre a ordonné l'impression de ces pétitions au *Moniteur*.

M. Zoude, rapporteur de la commission d'industrie est ensuite monté à la tribune pour présenter un rapport sur plusieurs pétitions qui réclament une augmentation sur les droits d'entrée des bois étrangers. La commission conclut à porter le droit à 10 p. c. de la valeur pour les bois bruts, et à 30 p. c. de la valeur pour les bois sciés. La chambre en a ordonné l'impression.

M. le ministre de la guerre a présenté un projet de loi portant allocation d'un crédit supplémentaire de 760,000 fr., pour frais de cantonnements pour l'exercice de 1836, et transfert de la même somme restée disponible sur le budget de 1835 au budget de 1836, où cet article avait été laissé pour mémoire. La chambre a ordonné le renvoi de ce projet à la section centrale qui a été chargée d'examiner le budget du ministre de la guerre.

La chambre a repris ensuite la discussion de l'art. 2 de la loi relative au conseil des mines. Cet article est relatif à l'indemnité du propriétaire de la surface, dans le cas où il n'exploiterait pas lui-même la mine. Sur la proposition de M. Fallon et Gendebien, il a été décidé que la redevance proportionnelle serait fixée au minimum de 1 pour cent, et au maximum de 3 p. c. du produit de la mine.

La discussion de la disposition présentée par M. Julien pour établir un recours au gouvernement, pour les personnes qui se croiraient lésées par les décisions du comité d'évaluation, a été remise à aujourd'hui.

Les conclusions de la commissions pour le marché des fers de fer sont : 1° que le marché est onéreux pour l'état; 2° qu'il est onéreux pour les soldats; 3° qu'il n'y a pas lieu à le ratifier par la chambre.

La commission a proposé une simple allocation au budget, à raison de 5 cent. par homme et par jour d'occupation, pour tous frais de couchage dans les casernes, et elle a repoussé toute allocation d'indemnité pour les jours de non-occupation.

A partir de demain les prix des places des diligences sur Paris vont être augmentés d'une manière assez forte; de quinze francs, prix actuel, ils vont être portés à trente-six francs. C'est plus que le double.

Les exportations de Londres pour nos ports d'Anvers, Bruxelles, Gand et Ostende, pendant la semaine dernière, ont consisté en : 25,000 livres de café; 1,718 balles de coton; 7,900 livres d'indigo et 8,220 caisses de sucre. Bruxelles seul doit recevoir : café 20,000 livres, sucre 950 caisses, coton 320 balles.

Vendredi, une femme a mutilé son mari par jalousie, dans une de ces baraques qui entourent les approches du chemin de fer. Elle est arrêtée.

Le gouvernement a changé depuis quatre mois les droits de greffe, à la satisfaction des greffiers consciencieux, qui répugnaient à suppléer par des expédients indélicats à l'insuffisance de leur salaire.

nant un taureau de monsieur Ottevaere pour un taureau de Verboeckhoven. Quoiqu'il en soit je persiste dans mon premier sentiment; cette jeune fille n'a rien qui soit nature; la couleur en est essentiellement fautive; c'est une mosaïque, éclairée par un reflet de la lune. Le peintre à ce qu'il semble, affectionne particulièrement cette teinte étain-poli: elle entre dans sa manière: voyez n° 208, ses trois philosophes occupés à discuter; on y reconnaît la même touche et le même ton de couleurs; que ces trois têtes discutent, cela vous plaît à dire, M. Vanhanselaere: l'un de ces philosophes baye aux cornilles et regarde de quel côté vient le vent; sous celui-là un autre ne lit ni ne discute, il fenille un manuscrit; le troisième, présente une physionomie de vieil Egyptien grisonnant, et fort en colère on ne sait pourquoi; ce sujet est sans unité sans dessin, sans coloris.

J'en dirais presque autant du tableau n° 199, Raphaël à la Fornarina par M. Schaepekens, ainé. Quand on s'avise d'un sujet qui n'est pas neuf il faut faire mieux ou du moins aussi bien que les devanciers qui l'ont traité avec talent; le Raphaël de M. Schaepekens est raide, sans grâce, sans vie; dans sa Fornarina il n'y a ni verve, ni coloris; une réputation rapidement acquise donne à la critique le droit de se montrer difficile et sévère. Ce tableau de M. Schaepekens ne répond nullement à l'idée que je m'étais faite de son talent d'après les éloges que les journaux de Bruxelles accordaient naguère à ses productions. — Mais peut-être mes reproches ne vont-ils pas directement à leur adresse: le programme porte M. Schaepekens ainé: si le célèbre des deux n'est pas l'auteur du Raphaël en question je me rétracte de moitié; il faut de l'indulgence aux faibles.

— Voici les motifs adoptés par la chambre des mises en accusation de la cour d'appel de Gand, dans l'affaire du duel de Philippe-Joseph Michaëls, ex-lieutenant aux cuirassiers :

« Attendu que la blessure dont s'agit a été portée par le prévenu dans un combat singulier ou duel avec le sieur Lefèvre; qu'aucune loi en vigueur ne permet spécialement l'homicide ou blessures faites dans un combat singulier ou duel; que le code pénal au titre 2. Chap. intitulé: des délits contre les personnes, punit aux sections 1 et 2 tout homicide, et qu'il ne contient aucune exception ou modification à l'égard du duel; que l'homicide ou les blessures commises en duel ne peuvent rentrer sous l'exception de l'article 328 du code pénal, puisque, s'il était vrai de dire que pendant le duel les combattants se trouvaient en état réciproque de défense, il est également vrai qu'ils se trouvent vis-à-vis l'un de l'autre en état d'agression, et que toute agression est nécessairement illégitime; que la convention intervenue entre les combattants avant le duel ne peut ôter à l'homicide ou aux blessures leur caractère illicite, car on ne peut pas, par des conventions privées, annuler l'application de lois protectrices de la société et de l'ordre public; la cour, etc.

— Au tirage au sort effectué publiquement à Paris, le 3 mai 1836, en présence de M. le ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Belges et de MM. Rotschild, frères, banquiers, il a été annulé des obligations au porteur et inscriptions nominatives de l'emprunt belge de 100,000,000 fr. de capital pour une somme de 621,433 fr. Le *Moniteur* en publie les numéros.

— Hier à midi, a eu lieu sur le boulevard du Régent, la revue de la quatrième légion de la garde civique; le plus beau temps a favorisé cette revue qui avait attiré une foule considérable. Tout le monde a admiré la belle tenue de cette garde citoyenne.

LIÈGE, LE 10 MAI.

M. le baron Surlat de Chokier, le régent, est depuis hier dans notre ville.

— Le refroidissement de la température se fait sentir partout. Dans plusieurs départements de la France, le thermomètre est descendu à 2 et 3 degrés au dessous de zéro. Les montagnes du Sierr, que l'on aperçoit de Chalons, sont couvertes de neige, il en est également tombé une grande quantité dans les départements du Loiret, du Calvados et de la Seine inférieure. A Paris, le 30 avril et dans la nuit il avait gelé à glace. La France est aussi en ce moment le théâtre d'un autre phénomène. La Seine et d'autres rivières ont éprouvés une crue subite qui a occasionné beaucoup d'accidents. (*V. Paris.*)

— Nous avons plusieurs fois signalé l'accroissement prodigieux qu'a pris en Belgique, depuis la révolution, la fabrication du fer. Nous apprenons de bonne source, que huit nouveaux hauts fourneaux vont être élevés dans le Hainaut. Quatre seront placés à Couillet et quatre à Chatelineau.

— La *Gazette universelle* d'Augsbourg revient encore aujourd'hui sur les réductions de l'armée autrichienne. Non seulement, dit elle, la réserve de l'armée d'Italie sera dissoute, mais toutes les forces militaires de l'Autriche doivent être considérées comme mises sur le pied de paix. Ces réductions seront notifiées officiellement à toutes les cours.

— Pendant les années 1831 à 1835 inclus, il y a eu dans la province du Limbourg 117 incendies de propriétés non assurées; les pertes sont évaluées à la somme énorme de fr. 760,619 20.

Quelques études de M. Lejeune n° 152 et quelques portraits à la mine de plomb annoncent beaucoup de facilité; et quelques-uns de ces portraits ont dit-on aussi le mérite de la ressemblance. Puisque M. Lejeune habite Liège, qu'il suive le cours de M. Vieilvoye; celui-ci lui apprendra à donner du ton et de la chair à ses figures à l'huile n° 146 et 147.

Comparez ces deux figures, le jeune homme du siècle n° 147, en besicles et cette autre figure, n° 267 mais la physionomie vive, animée, riuse et comme disent certains, voltairienne, en besicles aussi, et dites-moi s'il est possible de vous offrir une antithèse plus frappante? — Ce portrait de M. R. par Vieilvoye peut être considéré comme un chef-d'œuvre du genre.

Grusjean.

PHRÉNOLOGIE.

M. Broussais vient de tuer la phrénologie en voulant la défendre dans une séance de l'académie de médecine, où cette prétendue science était attaquée par M. le docteur Rochoux comme la plus grande mystification du XIX^e siècle.

Voici les paroles de M. Broussais qui sapent par sa base tout l'édifice fondé par MM. Gall et Spurzheim :

« On objecte que les criminels n'ont pas tous la prémission du crime qui les rend odieux et punissables: les meurtriers n'ont pas tous la bosse du meurtre ou de la cruauté, c'est vrai; voyez Fieschi, voyez Lacenaire; mais on peut tuer par orgueil, comme l'un d'eux, par cupidité, comme l'autre. La convulsion conduit à l'assassinat aussi souvent peut-être que l'atroce amour du sang.

— On nous adresse quelques observations sur l'article inséré dans notre n° de samedi dernier, sous le titre de *Rivage de la Meuse*. Nous les publierons demain.

— On mande de Cologne, 7 mai: Les ducs d'Orléans et de Nemours sont arrivés aujourd'hui vers midi dans notre ville, venant de Coblenz; par le bateau à vapeur le *prince royal de Prusse*; ils ont été reçus par les autorités avec tous les honneurs dus à leur rang élevé. Les princes, après avoir visité notre cathédrale et les curiosités qu'elle renferme, ont continué leur voyage pour Berlin.

— L'*Echo du Nord* dit qu'il arrive en France de fortes commandes aux raffineries de sucre de betteraves pour les Etats-Unis.

— On apprend d'Allemagne qu'il se fait à Quedlimbourg d'énormes approvisionnements de graines de betteraves, dont le prix est quintuplé depuis plusieurs mois.

— Le grand rabbin des Israelites de Metz, M. Aaron Worms, est mort le 2 du courant à l'âge de 80 ans.

— Le fameux munitionnaire Julien Gabriel Ouvrard, si connu dans le monde financier, vient d'être nommé par le pape, chevalier de l'épéron d'or, et par le grand-duc de Toscane chevalier de la fidélité. Le pape a voulu récompenser les services rendus par M. Ouvrard à l'administration des finances romaines; le grand-duc élever en dignité le possesseur d'un grand domaine Toscan, dont M. Ouvrard a fait l'acquisition l'année passée. Ce personnage est maintenant à Londres à la tête de l'emprunt pour le compte de don Carlos.

— Les commissionnaires et entrepreneurs de roulage ont présenté à la Chambre des Représentants une pétition afin qu'elle s'occupe pendant cette session de la loi sur le transit. Nous espérons que leurs vœux seront écoutés.

— M. le major Osten est nommé commandant du bataillon des Polders.

— Nous apprenons qu'un nouveau projet de chemin de fer de la Sambre et la Meuse, vient d'être présenté au gouvernement. Il doit partir de la Sambre aux établissements de Couillet et aboutir à la Meuse près de la France, en traversant Morlanne, Florennes et toutes les principales exploitations de minerais de fer.

L'un des hommes les plus recommandables de notre temps, M. Gauilh, ancien membre du tribunal, membre de la chambre des députés pendant les dix premières années de la restauration, auteur de plusieurs ouvrages distingués de politique et d'économie politique, vient de terminer sa longue et honorable carrière. Parti pour la campagne le trois mai, il a cessé de vivre le 4, âgé d'environ septante-six ans.

— On écrit de Berlin, 30 avril: « Le seul moyen de garantir l'homme contre cette chance épouvantable d'être enterré tout vivant, consiste dans l'établissement de maisons mortuaires. Les institutions de cette nature, qui existent à Weimar, Francfort, Munich, Leipzig, Gotha, Eisenach, Wesel, etc., prouvent que la précaution de n'enterrer personne avant que des symptômes de putréfaction se manifestent, n'est pas superflue. Les registres ouverts dans ces établissements prouvent que les médecins les plus habiles se sont trompés en constatant la mort des personnes à l'inspection desquelles ils avaient été appelés.

Le docteur Lessing, de cette ville, vient de publier une brochure dans laquelle il cite de nombreux exemples à l'appui de cette assertion. Il termine son écrit en invitant les communes à ouvrir des listes de

« Beaucoup de voleurs peuvent devenir meurtriers espérant cacher le premier crime par un crime plus grand. »

(Ext. du *Constit.*)

Du moment où l'on admet pour causes du meurtre les passions, les intérêts, les vices du cœur et de l'esprit; du moment où l'on reconnaît une logique des passions, une raison du mal, qui entraîne l'homme à un mal plus grand, tout le système phrénologique est détruit, car les organes matériels n'ont plus de puissance sur les volontés, si l'on peut tuer sans avoir l'organe du meurtre. On ne sauve pas la phrénologie en disant qu'on tue parce qu'on avait l'organe du vol. Voilà donc deux organes supprimés comme inutiles, l'organe du meurtre et l'organe du vol. Reste l'organe de la cupidité; mais la cupidité elle-même n'a-t-elle pas une cause morale? N'est-on pas cupide par égoïsme, comme on est voleur par cupidité, comme on est meurtrier par désir de l'impunité. Nous arriverions donc par cette voie à supprimer tous les organes comme inutiles et à réduire les vices comme les vertus à un seul principe. Il nous semble que cet argument est décisif contre la science favorite de M. Broussais.

(*Gazette de France.*)

— On vient de trouver à Pompei une cassette pleine de monnaies d'or et des vases d'argent ornés de bas reliefs d'un goût exquis. On a aussi découvert un esclave tenant une bourse remplie de bracelets, d'anneaux d'or et les clés de l'habitation. Le squelette s'est réduit en poussière aussitôt qu'on l'a déposé. En poursuivant les recherches, on a trouvé également une jeune fille, cachant et conservant dans son sein des perles, une petite monnaie, quelques anneaux et une plume qui devait servir à ceindre sa tête comme un diadème.

souscription pour la construction et l'entretien de maisons mortuaires.

C'est dans le courant de cette semaine, c'est-à-dire mercredi et vendredi prochain, que seront adjugés les travaux des routes d'Arion à Virton et d'Arion à Mersch. Pour achever l'œuvre, il faudra prolonger la route jusqu'à Echternach, en passant par Larochette. On annonce que l'administration fait étudier le tracé de cette troisième partie à laquelle on travaillerait en 1837.

Si les communes intéressées ont fait et font encore de notables sacrifices, il faut reconnaître aussi que la province contribue dans la dépense pour autant que ses ressources le lui permettent, en accordant à la route sur Mersch 8,000 francs et à celle sur Virton pareille somme et en outre, la construction d'un pont sur la Semois. Des subsides assez importants sur le trésor ont été également demandés. Tout porte à croire qu'ils seront accordés.

Sur d'autres points de la province, des associations semblables se forment entre les communes. On parle en effet d'une route d'Arion à Florenville, passant par Etalle et qui pourrait continuer jusqu'à Bouillon. Si nous sommes bien informés, l'autorité aurait accueilli ce projet avec faveur, ainsi que celui d'une communication de Virton à Neuf-Château, allant par Saint-Mar, Belle-Fontaine, Assenois et Hamipré, et l'administration des ponts et chaussées serait occupée à étudier le terrain pour faire son rapport.

(Journal d'Arion.)

— On lit dans un journal de Paris :

C'était hier, 5 mai 1836, que venait le 15^e anniversaire de la mort de Napoléon. Voici comment en 1821, la nouvelle de cet événement fut connue à Paris, avant d'être annoncée par les journaux anglais. A la chambre des députés, un membre de la droite parlait en assez mauvais termes et d'une manière presque offensante de l'empire et de l'empereur. — *Taisez-vous*, lui cria des bancs de la gauche, M. Casimir Périer, *Napoléon est mort*.

Ces paroles produisirent la plus vive impression sur l'assemblée. On entoura le député de l'opposition, il montra sa correspondance anglaise, et la triste vérité frappa tout le monde de stupeur. Les députés de la droite eux-mêmes, ne purent résister à l'entraînement de la douleur générale.

— Un journal de la Nouvelle-Ecosse contient ce qui suit : Ceux de nos abonnés qui ont consenti à payer leur abonnement en bois à brûler sont priés de nous l'apporter le plus tôt possible; car s'ils ne se hâtent pas et si le froid continue, nous serons gelé à en mourir. Qu'ils se dépêchent.

— Les dames ont enfin trouvé grâce devant la chambre des communes. Une nouvelle proposition faite pour leur admission aux séances a été adoptée après un débat qui n'a pas laissé que d'être assez curieux.

— La loi provinciale donne les résultats suivants : province d'Anvers, 17 cantons de justice de paix, population 287,690, conseillers 46; Brabant, 21 cantons, population 556,046, conseillers 57; Flandre occidentale, 27 cantons, population 603,224, conseiller 64; Flandre orientale, 30 cantons, population 734,032, conseillers 73; Hainaut, 29 cantons, population 616,890, conseillers 63; Liège, 21 cantons, population 375,592, conseillers 50; Limbourg, 23 cantons, population 336,404, conseillers 46; Luxembourg, 32 cantons, population 311,620, conseillers 45; Namur, 14 cantons, population 211,544, conseillers 43. Totaux 214 cantons, 4,029,042 habitants, 485 conseillers.

— Le mois dernier, un incendie a eu lieu à Bion, canton de Dinant, dans une ferme qui était occupée par le sieur Bosque; la perte est évaluée à 800 francs. On ne connaît pas encore la cause de cet événement.

DE LA PROHIBITION DES DRAPS FRANÇAIS.

Comme c'est la vérité que nous cherchons surtout à mettre en lumière dans cette question importante, nous croyons devoir reproduire dans son intégrité le dernier article de notre adversaire, ou du moins la partie de ses observations ayant trait à la discussion qui s'est établie entre lui et nous, on pourra ainsi mieux juger de la valeur des arguments employés de l'une et de l'autre part. Voici donc comment s'exprime le *Nouvelliste* de Verviers.

« Le *Politique* a raison : notre dispute avec lui consiste simplement en ce que nous nous sommes prononcés pour la prohibition provisoire de la prohibition des draps français, même de savoir si la France serait disposée alors à lever celle qui frappe les nôtres; il nous paraît que cette différence d'opinion entre le *Politique* et nous, a rapport à une question de commerce trop importante et trop grave, pour que l'un ou l'autre des contradicteurs, puisse se dispenser d'apporter des preuves à l'appui de ses assertions, et c'est occupant ce que fait notre confrère.

Le *Nouvelliste* de Verviers est difficile en matière de preuve. Les meilleures étant toutefois, selon nous,

dans les faits, ce sont des faits que nous avons cru devoir opposer à notre adversaire. Il soutient que la prohibition est le meilleur moyen de forcer la France à modifier les rigueurs de son tarif. Nous soutenons, au contraire, qu'il faut commencer par réformer le nôtre, et nous appuyons notre opinion sur les exemples donnés par la Grande Bretagne, placée dans une position analogue à celle de la Belgique, c'est-à-dire, cherchant des débouchés à son industrie. N'est-il pas vrai qu'elle abaisse les droits de son tarif, qu'elle substitue des droits à la prohibition absolue? N'est-il pas vrai encore que les hommes d'état placés à la tête des affaires de cette nation, la plus avancée de toutes dans la science du commerce, proclament qu'en agissant ainsi, ils ont en vue d'étendre les relations de leur industrie, de faire tomber les barrières qu'on lui oppose, d'ouvrir enfin les frontières fermées aujourd'hui par la douane.

Si en est ainsi, il est donc vrai de dire que notre confrère est difficile en matière de preuve.—En présence de ces faits, dont on ne conteste point l'authenticité, il restait une ressource aux partisans des mesures de représailles, c'était de soutenir que la Grande-Bretagne est dans une mauvaise voie, et que les principes proclamés par MM. Huskisson, Robinson, Pawlet Thomson et enfin par la majorité de la chambre des communes d'Angleterre, sont faux, et sans importance en fait de commerce et d'industrie; mais c'est là une démonstration que n'a point encore abordée le *Nouvelliste* de Verviers.

Ce journal continue ainsi :

« Nous avons dit que le gouvernement belge ne devait lever la prohibition que quand la France lui en aurait donné l'exemple; nous avons, dans plusieurs articles successifs, fait valoir, à l'appui de cette opinion, de nombreuses considérations, basées principalement sur la connaissance, que chacun a, du peu de dispositions que les industriels français et même le gouvernement, montrent à nous traiter réciproquement; eh bien! jusqu'à ce jour le *Politique* ne s'est pas mis en devoir d'attaquer directement nos observations; »

« Attaquer directement vos observations! mais nous l'avons fait en vous citant l'Angleterre. Pensez-vous donc que ses hommes d'état ignorent l'esprit qui anime les industriels français, et bien! malgré ces dispositions, ils croyent devoir abaisser leur tarif. Prouvez donc encore une fois qu'ils ont tort d'agir de cette façon.

« Aujourd'hui encore, continue le *Nouvelliste*, sans se donner la peine de discuter une seule de ses raisons que nous avons énoncées à l'appui de notre opinion, il se borne à soutenir l'opinion contraire et l'appuie d'une seule observation nouvelle : il prétend que, l'état de notre industrie étant identique avec l'état de l'industrie anglaise, nous devons faire comme fait l'Angleterre pour procurer des débouchés à son industrie, c'est-à-dire, réformer nos tarifs, abaisser les droits d'entrée et substituer des droits à la prohibition... nous pourrions contester, au moins pour certaines branches d'industrie, la justesse de la communauté des besoins et de moyens qui, suivant le *Politique*, existe entre l'industrie anglaise et l'industrie belge. »

Il restait encore à notre adversaire la ressource de nier l'identité de la position des deux pays. Cependant, il nous semble évident que l'Angleterre et la Belgique, sont, dans la question qui nous occupe, tout à fait dans la même situation. Notre industrie aurait même quelque avantage sur l'industrie anglaise. En effet, M. Huskisson a fait admettre dans son pays les fers suédois, dont la concurrence pouvait être redoutable à la fabrique nationale, et chez nous, le *Nouvelliste* l'a lui-même proclamé, la fabrique de Verviers n'a rien à redouter de la concurrence française.

Le *Nouvelliste* termine ainsi :

« Nous nous contenterons de demander à notre confrère si jamais nous nous sommes montrés les ennemis de la réforme des tarifs, de l'abaissement des droits, et enfin de toutes les mesures quelconques tendantes à réaliser entre les peuples des relations commerciales, basées sur un système libéral de réciprocité? Bien au contraire, nous nous sommes toujours prononcés pour ce système, et c'est même pour forcer la France à l'adopter à notre égard, que nous avons engagé et que nous engageons de nouveau notre gouvernement et les représentants belges à ne pas se dépourvoir d'un des plus puissants moyens de rendre la France forcément raisonnable envers nous.

Nous demanderons encore une fois, nous, à notre confrère, s'il ne croit point que ces demandes de réciprocité ne sont autre chose que des moyens dilatoires contre la liberté du commerce. L'Angleterre aussi, puisqu'on nous force à la citer encore, avait demandé à la France, la réciprocité; mais elle ne s'y est point attachée; et elle a donné à ses voisins l'exemple d'une modération de tarif, qui lui a paru le plus puissant moyen de rendre la France forcément raisonnable, pour nous servir des termes mêmes du *Nouvelliste*. — Nous devons nous excuser auprès de nos lecteurs, de les tenir dans le cercle des mêmes idées; mais le tour qu'a pris la discussion, nous y a emprisonnés.

BIBLIOGRAPHIE.

Il s'est établi depuis quelque temps, une société pour les publications littéraires, ayant des différents sièges à Paris, Londres et Bruxelles. Cette société a déjà publié divers ouvrages, et entr'autres le *Dictionnaire des Dictionnaires*, dont la 3^e livraison est en vente, le *Dictionnaire géogra-*

phique, le *Buffon de la jeunesse*, dont 3 livraisons ont également été publiées.

Nous avons sous les yeux les trois livraisons de ce dernier ouvrage; elles sont imprimées avec un certain luxe; le papier en est beau, l'impression très nette, et chaque page sur deux colonnes, est entourée d'un cadre de filets. Quant au texte, il nous suffira pour en donner une idée, de rapporter cette phrase, de la préface des éditeurs; « Le bel ouvrage de M. Buffon, a été, pour ainsi dire, notre point de départ; nous lui avons emprunté ses belles descriptions, si riches de pensées et si brillantes de style, dont ce grand écrivain a eu seul le secret. »

C'est là, assurément, une preuve de goût de la part des éditeurs; mais l'on se tromperait pourtant, si l'on croyait que le *Buffon de la jeunesse* prend la science au tems du grand homme; la science de l'histoire naturelle a fait depuis d'immenses progrès; aussi les éditeurs ont-ils eu soin d'y ajouter toutes les observations les plus récentes et les données les plus curieuses de la science moderne.

Chaque livraison est ornée d'une ou de deux planches, fort jolies, et dessinées avec soin, par M. Lacoste. L'ouvrage entier contiendra donc un nombre de planches assez considérables, car elles représenteront plus de 500 animaux.

Cet ouvrage, ainsi conçu et exécuté, sera très utile à la jeunesse, et nous désirons sincèrement que le succès vienne couronner les efforts des éditeurs.

Nous suivrons avec intérêt les nouvelles publications de cette société, et nous aurons soin de tenir nos lecteurs au courant de toutes celles qui nous paraîtront les plus remarquables.

Traité de perspective pratique pour dessiner d'après nature par M. Thénot, 5^e livraison, contenant l'explication des points accidentels et les moyens de suppléer aux points de fuite qui se trouvent hors du tableau. Cette partie de la perspective a été jusqu'à ce jour une espèce d'épouvantail pour les personnes qui s'en sont occupées; c'était là que se trouvaient les plus grandes difficultés, qui déconcertaient souvent même les plus persévérants. Ces difficultés n'existent plus : M. Thénot est parvenu à créer des opérations tellement simples et à les expliquer avec tant de clarté que cette division est à présent une des plus faciles de la perspective pour dessiner d'après nature. Les artistes et les gens du monde lui sauront gré de l'immense amélioration qu'il a apportée à cette partie première et indispensable de l'étude du dessin.

L'ouvrage aura 6 livraisons de 4 planches chacune, avec texte explicatif, du prix chacune de 1 fr. 50; il sera terminé dans les premiers jours d'août, et alors le prix sera porté à 10 fr.

On souscrit chez l'auteur, place des Victoires, n^o 6, à Paris et au bureau de ce journal, où l'on peut voir les livraisons qui ont paru.

La vie de Jésus-Christ et des apôtres publiée par MM. Pourrat frères de Paris, est tirée textuellement des *Saints Evangiles*. On a suivi dans cet ouvrage l'ordre chronologique des faits rapportés par *St-Jean, St-Marc, St-Luc et St-Mathieu*, et on en a formé un ensemble divisé par chapitres, en tête desquels se trouve un petit sommaire. A la fin du volume on a réuni d'une manière succincte les divers préceptes de la morale chrétienne pris dans les actes et les épîtres des apôtres. Tout en respectant les textes sacrés, les éditeurs ont cru devoir donner à cette riche publication une forme toute neuve et offrir ainsi aux gens du monde deux ouvrages distincts; les *Saints Evangiles* et la vie de Jésus-Christ imprimés avec le plus grand soin sur raisin et illustrés d'encadrement, lettres ornées, cul de lampe et de 34 magnifiques gravures dont 8 sur acier paraissant à 60 c. la livraison, ce bel ouvrage sera à la portée de toutes les fortunes. Les gravures sont prises des tableaux des grands maîtres consacrés par l'église et la traduction des saintes écritures par M. l'abbé de Genoude est reconnue comme la plus élégante et la plus précise, la totalité formera 2 beaux volumes ou 34 livraisons et il en est publié une par semaine. Ce joli livre compte déjà beaucoup de souscripteurs et pour en augmenter le nombre, les éditeurs donnent comme primes aux 3000 premiers inscrits, les 34 gravures sur papier de Chine.

PENSIONS.

Le directeur du trésor dans la province de Liège. Informe les intéressés que le paiement des pensions à charge de l'état pour le premier trimestre 1836 sera ouvert à son bureau, à partir du 10 mai courant.

VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestres et échevins, vu la proposition de la Famille Bellefroid de céder, pour remplacer la ruelle des Béguines, qu'on supprimerait, le terrain nécessaire à l'ouverture d'une rue de 8 mètres de largeur sur leur propriété au quai St-Léonard, qui, de ce point, aboutirait au faubourg de ce nom.

Vu la délibération du conseil communal, du 6 de ce mois, relative à cette proposition;

Arrêtent : Le plan indiquant les changements projetés restera déposé au secrétariat de la régence, pendant huit jours.

On peut en prendre connaissance dans ce délai et faire sur son contenu telles observations que l'on jugera utiles.

Le présent sera inséré dans les feuilles publiques et affiché tant sous le perron de l'hôtel de ville qu'à la porte de l'église de Ste. Foi.

A l'hôtel de ville, le 9 mai 1836.

Le président du collège, Lonis JAMME.
Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

ETAT CIVIL DE LIÈGE. DU 8 MAI.

Décès : 2 garçons, 1 homme, 3 femmes; savoir : Ursmer Lucq, âgé de 50 ans, instituteur, faubourg Vivegnis, époux de Françoise Piton. — Aily Gillet, âgé de 70 ans, journalière, faubourg St-Léonard, veuve de Gilles Radoux. — Marie Schabergs, âgée de 32 ans, sans profession, derrière St-Thomas, épouse de Léonard Gavage. — Marie Josephine Adélaïde Brabant, âgée de 25 ans, sans profession, rue de Mineurs.

Du 9 mai. — Naissances : 4 garçons, 5 filles.
 Décès : 2 garçons, 4 filles, 2 hommes, 3 femmes ; savoir :
 Dieudonné Sluse, âgé de 83 ans, cordonnier, faubourg Ste.
 Marguerite, époux en 2^e nocés d'Elisabeth Redotté. — Jean
 Adelin Daywaille, âgé de 64 ans, négociant, rue Puits en
 Sock, veuf de Marie Pétronille Osteine. — Marie Catherine
 Simonis, âgée de 66 ans, religieuse, rue en Corpillon. —
 Anne Marguerite Denis, âgée de 82 ans, cuisinière, rue
 Vert-Bois. — Marie Elisabeth Jeanne Lhoest, âgée de 56
 ans, négociante, rue Remparts, épouse de Jean François
 Devigne.

ANNONCES.

QUARTIER à LOUER à la campagne sur Cointe dit l'Arba-
 lette, on préfère des personnes sans enfants. 405

VENTE DE LIVRES

De la Bibliothèque de feu M. Bouqueau, doyen de la
 Cathédrale de Liège et membre de la chambre des repré-
 sentants, qui aura lieu à sa maison, rue des Célestines,
 n° 675 à Liège, les 24, 26 et 31 mai 1836, à 2 heures de relevée.
 Argent comptant.
 Le CATALOGUE paraîtra chez M. KERSTEN, Libraire à
 Liège, le 14 mai. 440

A LOUER

Pour la St-Jean prochain, une MAISON avec jardin arboré,
 cave, fournil, etc., faubourg St-Gilles, n° 433.
 S'adresser au n° 431, même faubourg. 427

A LOUER

Pour le 24 juin prochain une MAISON, située rue der-
 rière la Magdelaine, n° 442, portant l'enseigne du Corbeau.
 S'adresser pour connaître les conditions à M. LEONARD,
 rue Souverain-Pont, n° 600. 214

VENTE DE DRAPS ET DE VIN.

Samedi 14 de mois, à deux heures, on VENDRA aux
 enchères publiques, en l'étude du notaire PAQUE, beaucoup
 de COUPONS EN DRAPS de diverses couleurs pour habits,
 capotes et pantalons.

ET POUR CAUSE DE DÉPART.

300 bouteilles de vin de Bordeaux, St-Julien 1831.
 20 bout. Volnay 1831.
 20 bout. Rhin 1830. 437

VENTE D'UN BEAU

MOBILIER.

POUR CAUSE DE DÉPART.

Vendredi 20 de ce mois, à deux heures de relevée, le no-
 taire PAQUE VENDRA à l'encan, à la maison n° 499, rue
 Table de Pierre à Liège.

DES MEUBLES dont la majeure partie est en acajou, con-
 sistant en commodes, garde-robes, bois de lit, tables, chaises,
 glaces, pendules, services en porcelaine, lits, matelas, piano
 carré, demi-violon, musiques, livres et autres meubles. 438

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR

FAVORISER L'INDUSTRIE NATIONALE.

ADMINISTRATION DES FORÊTS, 5^e MAITRISE.

On donne avis que la VENTE de FUTAIE sur les coupe
 de taillis, ordinaire 1836, au bois de Val-St-Lambert, pro-
 vince de Liège, et dans la forêt de Harre, province de
 Luxembourg, aura lieu le vendredi 13 mai 1836, à 11 heures
 précises du matin, dans une des salles du palais de justice
 à Liège, pardevant M^e DUSART, notaire en ladite ville.

S'adresser pour plus amples renseignements et pour obte-
 nir des exemplaires de l'affiche à Liège, en l'étude dudit
 notaire, et à St-Trois, au bureau du maître particulier
 des forêts. 399

RECONSTRUCTIONS, RÉPARATIONS

ET CORDES MÉTRIQUES DE BOIS.

La commission administrative des Hospices civils de Liège
 mettra en ADJUDICATION publique au rabais par soumis-
 sions, puis de vive voix à l'extinction des feux, le mercredi
 18 mai 1836, à 3 heures de relevée, à la salle de ses séances,
 4^e les travaux de reconstructions et de réparations à faire
 à l'hospice de Bavière en un lot ; 2^e et la fourniture de 490
 CORDES métriques de BOIS DE CHÈNE pelé, aussi en un
 lot. Les soumissions devront être remises au plus tard le jour
 de l'adjudication avant midi au secrétariat de la commission, où
 l'on peut voir, tous les jours de 9 heures à midi, le cahier des
 charges et les plans des travaux de reconstructions et ré-
 parations.
 Les soumissionnaires seront seuls admis à concourir. 305

ÉTUDE DE MAITRE DELEXHY, NOTAIRE À LIÈGE.

Jusqu'inclus le 13 mai 1836, l'on peut SURENCHÉRIR
 d'un vingtième le prix d'UNE MAISON, sise à Liège, rue
 St-Remi, portant le n° 510, qui a été adjugée provisoirement
 pour la somme de 7160 frs.
 S'adresser audit notaire DELEXHY, rue Saint-Séverin.
 396

Jeudi 19 mai 1836, deux heures de relevée, il sera pro-
 cédé en l'étude et par le ministère de M^e RENOZ, notaire
 à Liège, à la

VENTE AUX ENCHÈRES

DES

IMMEUBLES

CI-APRÈS DESIGNÉS, SAVOIR :

Premier lot.
 Une MAISON, située à Liège, rue sur la Batte, n° 1080.
Deuxième lot.
 Une MAISON, située à Liège, même rue, n° 1081.
Troisième lot.
 Une MAISON, située à Liège, rue Large des Tanneurs n° 105.
Quatrième lot.
 Une pièce de terre, située commune de Brouckom, en lieu
 dit Montagne de Sarrebrouck, joignant à Coenen, Moors,
 au chemin et à l'hospice, contenant treize verges grandes
 une petite.

Cinquième lot.
 Une pièce de terre, même commune, en lieu dit Savelkyl
 joignant à M. Defaveureau, à Knapien, aux hospices, contenant
 1 bonnier 2 verges grandes.

Sixième lot.
 Une pièce de terre, au même lieu, joignant à Degraff, Dar-
 chot et aux autres, contenant 9 verges grandes 5 petites.

Septième lot.
 Une pièce de terre, au même lieu, joignant à Degraff, Dar-
 chot, aux hospices, contenant 1 bonnier.

Huitième lot.
 Une pièce de terre, en lieu dit Molendries, même commune,
 joignant à Herman, à Degraff, à des chemins et contenant 17
 verges grandes 6 petites.
 S'adresser pour les conditions de cette vente à M^e RENOZ,
 notaire à Liège, rue du Pot-d'Or. 441

A VENDRE

POUR EN JOUIR DE SUITE UNE PROPRIÉTÉ, D'ORIGINE PATRIMONIALE.

Elle consiste en une belle et vaste MAISON de campa-
 gne, bâtie dans le genre moderne, ayant porte cochère, plu-
 sieurs remises, écuries, étable de vaches, cour, basse cour,
 un grand jardin bien arboré, le tout en très-bon état et en-
 touré de murs, plusieurs bonniers d'enclos et prairies ne for-
 mant qu'un ensemble.

Cette belle propriété, où l'on peut arriver par trois chemins
 différents, est située à la Basse-Hermalle, sur la rive gauche
 de la Meuse vis à vis du faubourg de Visé, dans un site
 charmant et très-varié, à 2 1/2 lieues de Liège et autant
 de Maestricht.

Elle peut servir à toute espèce d'établissement de commerce
 ou à un pensionnat.

On accordera des facilités pour le paiement. S'adresser
 pour les renseignements et conditions de la vente, au notaire
 PAQUE, à Liège, en l'étude duquel est déposé le plan de la
 dite propriété que l'on peut visiter, en s'y annonçant de
 sa part. 424

BELLE VENTE DE BOIS.

Le vendredi 13 mai 1836 et jours suivants, s'il y a lieu,
 à dix heures du matin, M. le comte et Mlle. la comtesse
 de Lannoy de Clerveaux, feront VENDRE aux pieds des
 arbres, dans leurs propriétés situées commune de la Neu-
 ville en Condroz, par le ministère et à la recette de M^e
 THONON, notaire audit lieu, une quantité considérable de
 très-beaux chênes, hêtres, ormes, sapins, etc, propres à
 tout usage.
 A CREDIT. 347

LES SAINTS ÉVANGILES

OU LA VIE

DE

NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST ET DES APÔTRES.

Tirée des Évangiles, suivie de la morale chré-
 tienne, d'après les actes des apôtres et les épi-
 tres, par M. de GENOUDE.

2 beaux volumes in-8°, papier raisin collé avec encadre-
 ment et lettres ornées de 34 gravures dont 8 sur acier, paraî-
 sant en 34 livraisons à 60 c. Chaque livraison est composée
 de deux feuilles et d'une gravure. Il paraît une livraison par
 semaine.

FOURRAT frères éditeurs, rue des petits-Augustins, n° 5,
 à Paris.
 SAPIA, rue du Doyenné, n° 12 à la Gazette de France. 416

VILLE DE LIÈGE.

Avis de la régence. — Les sieurs Guillaume Masset, pro-
 priétaire, demeurant faubourg St-Laurent, n° 4084, et H. J.
 Bertrand, demeurant au faubourg St-Léonard n° 33, de-
 mandent la permission d'établir,

Le premier une briqueterie permanente dans la propriété
 dite des Augustins sur Ayroi, n° 614 ;
 Le second, deux forges dans sa maison susdite.

On peut former opposition dans le délai de quinzaine en
 s'adressant par écrit à la régence.
 Liège, le 6 mai 1836.

BOURSES.

PARIS, LE 7 MAI

FONDS PUBLICS.	JOUR précédent.	Cours du jour
Cinq pour cent, comptant.	108 00	108 00
fin courant.	00 00	00 00
Trois pour cent, comptant.	82 00	82 10
fin courant.	00 00	00 00
Naples. Cert. Falc., comp.	102 80	102 90
fin courant.	00 00	00 00
Esp. Dte. ac. 5 ^e J. 1 ^{er} nov. comp.	46 7/8	46 3/8
fin cour.	00 00	00 00
Dte. diff. sans int. compt.	16 3/8	16 1/2
Dte. pass. sans int. compt.	14 1/2	14 5/8
Emp. des cort. J. de mai 1834.	00 00	00 00
fin cour.	00 00	00 00
Empr. royal. J. de juill. 1834.	34 00	00 00
fin cour.	00 00	00 00
Rente 3 p. c. J. d'avril 1834.	00 00	00 00
fin cour.	00 00	00 00
Rente perp. J. de juill. 1834.	00 00	00 00
fin courant.	00 00	00 00
Coupons cortés.	00 00	00 00
Rome. Rs. 5 p. c. compl.	102 1/2	102 1/4
fin courant.	00 00	00 00
Belgique. Empr. 1831, compl.	102 3/4	102 3/4
fin cour.	00 00	00 00
Banque de Belgique.	118 1/2	119 00

AMSTERDAM, LE 7 MAI.

Deute active.	102 1/2	Rente française.	00 00
différée.	0 00	Métalliques.	100 3/4
Billet de change.	25 5/16	Russie, H. et C.	1050 1/2
Syndic. d'amort.	88 7/16	Esp. rente perp.	00 00
3 1/2.	82 3/4	Naples falconnet.	00 00
Soc. de comm.	145 1/2	Brsiliens.	00 00

LONDRES, LE 6 MAI.

3 ^e consolidés.	94 3/8	Escompte.	00 00
Bel. em. 1832 C.D.	101 3/4	Différées.	23 7/8
Holl Dette active.	57 1/8	Passives.	14 1/4
Id. 5 p. c.	000 00	Russie.	000 00
Portugais, 5 p. c.	84 3/8	Brsil. Emp. 1834.	85 1/4
Id. 3 p. c.	54 3/4	Mexicains, 5 p. c.	36 00
Espagne. Cortés.	45 7/8	Colomb.	32 5/8

ANVERS, LE 9 MAI.

CHANGES.

	COURTS JOURS.	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam.	78 1/2 p. A		
Rotterdam.	78 1/2 p. A		
Paris p ^r fr. 100.	118 p.	fl. 3/4 p.	1 1/8 p.
Londres p ^r Estr.	12 06 1/4	P. fl. 11 97 1/2	0 00
Ham. p ^r 40 HB.	35 1/8	34 7/8	A 34 3/4 A
Bruxelles.	114 1/2 p.		
Gand.	114 1/2 p.		

FONDS PUBLICS.

VILLE.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
D'ANVERS.			fl. 500		145 00 A
Dette active. 5	105 00	A	E. à L 1824	5	86 3/4 A
différée. 44		P	B. Guebh. 5		
BELGIQUE.			R. P. à Am 5		
Emp. 48 m. 5	102	P	Emp. 1834		46 7/8 3/4 A
A. B. 1835			Dette diff.		
Act. de la B.	2 1/2		Cortés à P.		
HOLLANDE.			à L.		
Dette act. 4 1/2			dit Coup.		
Rte. remb. 2 1/2	00 00	P	NAPLES.		
AUTRICHE.			Cert. Falc. 5		95 00 A
Métalliq. 5.	103 3/4	A	ÉTAT-ROM.		
Lots fl. 100.	256	P	levée 1832. 5		102 1/8
fl. 250. 1	429	A	à An. 1834. 5		104 3/4
fl. 500. 1	684	A			
POLOGNE.					
Lots fl. 300.	115 1/2				

Au commencement de la bourse, nous étions assez fermes.
 Ardoin ouvert 46 3/4 7/8. 47 46 7/8 3/4 5/8 et resté argent
 à ce cours.
 On assure qu'il y a 1/4^e de baisse à la bourse de Lon-
 dres le 7 courant.

Petite rue de la Bourse, 2 1/2 heures.
 Ardoin 46 3/4.

BRUXELLES, LE 9 MAI.

Emp. R., fin cour	101 5/8	A	Synd. d'amort.	00
pr. à 4 mois	00 00	D	Lost. r. av. cour.	97 1/2
Dette active.	55 1/4	A	inscrip.	97 5/8
Empr. de 1832.	98 5/8	A	Métalliques.	103 3/4
Act. Société Gén.	800 00	A	Naples.	95 00
So. de Com. de civ	128 3/4	P	Rome.	102
Ban. de Belgique	118 1/2	P	Brsil. Rotsch.	87
So. du c. de S.-O	106 1/2	P	Emp. Ard. 1835.	46 5/8
S. Hauts-Four.	117 00	A	Emp. Guebh.	00 00
Wasme-Hornu.	98 3/4	A	fin cour.	00 00
Batq. fonce.	98 00	A	fin cour.	00 00
S. du Cha. Flenu.	108 00	P	D. différée.	17
Sclessin.	100 1/4	A	Id. 1835.	00 00
Société nationale.	118	A	Cortés à Paris.	00 00
Gal.-Rus. ad. Br.	00 00	P	à Londres.	00 00
Levant de Flenu.	190	P	Coup. Cortés.	00 00
Charb. d'Ougrée.	102 00	P	CHANGES.	
Sars-Longchamps	103 00	P	Amsterdam.	00 p.
Fourn. des Venues	103 10	P	Londres ct.	0 00
St.-Léonard.	100 00	A	2 mois.	0 00
Dette active. Hol.	56 1/4	A	Paris.	

VIENNE, LE 29 AVRIL.

Métalliques, 403 2/5. — Actions de la banque, 1364 1/2.

MARCHÉ.

Liège, le 9 mai. — Froment, l'hectolitre, 14 50.
 Seigle, 10 56.

H. Liencq, Imp. du Jour, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.